


Code INSEE	SIRP PRESLY/MENETREOL SUR SAULDR SIRP	2024
------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :


S.I.R.P.
 PRESLY
 MENETREOL SUR SAULDRÉ

Nombre de membres en exercice : 6
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de membres exprimés : 6
 VOTES :
 Pour 6 Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 439,74
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 790,05
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 350,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	8 350,31
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	8 350,31
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le **PRESIDENT** : Nicolas MOREAU, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le

Acte à classer

SIR2025-03

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-14T15-56-40.00 (MI260528145)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20250402-SIR2025-03-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Date de décision : 02/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.2. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : SIR2025 03 Affectation du résultat Multicanal : Non
2024.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 14/04/25 à 15:56

Date 14/04/25 à 15:56

Date 14/04/25 à 16:02

Par SESTRE Corinne

Par SESTRE Corinne